

Conseil de Paris *Séance des 5 et 6 juillet 2010*

Vœu présenté par Rémi Féraud et les élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés relatif à la protection des locataires de l'immeuble situé 30 rue Beaurepaire

Les locataires occupant les appartements de l'immeuble sis 30, rue Beaurepaire ont alerté la mairie du 10^e arrondissement, en mars 2010, sur la vente lot par lot de leur immeuble par la société Ad Valorem. Chacun des locataires a reçu le 3 mai 2010, par voie d'huissier, une notification d'offre de vente de l'appartement qu'il occupe. Actuellement, l'association dénombre 11 appartements dont les locataires ne sont pas en mesure de se porter acquéreur en raison des montants proposés.

Cette spéculation par vente à la découpe met en danger la mixité sociale de nos quartiers. Le Maire de Paris et de nombreux parlementaires parisiens demandent depuis des années une évolution législative pour notamment soumettre à autorisation municipale les mises en copropriété.

Sur proposition de Rémi Féraud et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **engage une négociation amiable avec le propriétaire de cet immeuble en vue de procéder à l'acquisition en bloc de cet immeuble et à sa transformation en logement social permettant ainsi le maintien en place des locataires**
- **le cas échéant, en cas d'échec de ces négociations, étudie la possibilité d'exercer son droit de préemption sur les lots mis en vente au 30 rue Beaurepaire occupés par des locataires n'étant pas en mesure d'accepter la proposition d'achat formulée par l'actuel propriétaire.**